

# Semestre sombre pour Texaf

06 septembre 2017 08:39

Stéphane Wuille

**La situation économique en République Démocratique du Congo a pesé sur les comptes semestriels de Texaf qui a aussi dû acter un amortissement exceptionnel sur l'un de ses actifs.**

La société **Texaf** uniquement active en République Démocratique du Congo (RDC) a connu un premier semestre 2017 difficile en raison de la situation du pays où le recul économique s'est accentué. Le cours du **franc congolais** a fortement baissé contre l'euro (-34% depuis le début de l'année) générant **une inflation de 45%** en glissement annuel, souligne Texaf dans un communiqué.

Malgré cet environnement, les produits de **l'activité immobilière** du holding bénéficient de la politique d'investissement continue et progressent de 8 % à 8,9 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2016. Le résultat opérationnel récurrent augmente, pour sa part, de 25 % à 4,05 millions.

Par contre, le chiffre d'affaires de **l'activité de carrière** est directement impacté par l'absence d'investissement et s'effondre de 47% à 0,96 million d'euros. Son résultat opérationnel récurrent s'enfonce dans le rouge avec une perte de 0,46 million.

La combinaison de ces deux évolutions divergentes est une hausse modeste du résultat opérationnel récurrent à 3,6 millions d'euros (+ 4%).

## Chute de 88% du résultat

Mais ce n'est pas tout. En l'absence de visibilité sur le redressement du marché des concassés, le conseil d'administration de Texaf a décidé d'acter un **amortissement exceptionnel de 3,36 millions d'euros** sur le gisement de grès, comme annoncé au mois de mai. Ceci efface la quasi-totalité du résultat net (part du groupe) qui s'établit finalement à 0,33 million d'euros (-88%).

Nouvelle rassurante pour les actionnaires. Texaf précise qu'à ce stade, **rien ne permet de remettre en cause la politique de dividende**. Pour le second semestre, le holding table sur un résultat opérationnel récurrent qui devrait être du même ordre de grandeur que celui des six premiers mois, soit 3,6 millions d'euros.

Source: L'Echo

Copyright L'Echo